UZÈS

Pays d'Uzès : naissance d'une nouvelle communauté de communes dans l'Uzège

Le 19 décembre 2012, Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès est élu président de la nouvelle communauté de communes Pays d'Uzès qui regroupe 31 communes totalisant 26 000 habitants, 56 délégués communautaires.

Publié le 31 décembre 2012

La nouvelle communauté de communes en Uzège prendra désormais le nom de **Communauté de communes Pays d'Uzès.** Elle regroupera 31 communes, 26 000 habitants, et comptera au total 56 délégués communautaires. Certaines compétences sont ainsi déléguées par les communes pour mutualiser les moyens.

Denis Bouad, conseiller général à droite et Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès, nouvellement élu président de la communauté de communes Pays d'Uzès, le 19 décembre dernier

La communauté de communes n'intervient pas dans le champ de compétences que les communes ont conservé. Il s'agit du principe de spécialité.

D'autre part, les communes ne peuvent plus agir dans le champ de compétences qu'elles ont transférées à l'intercommunalité au nom du principe d'exclusivité.

Les élections pour la présidence de ce nouvel EPCI, établissement public de coopération intercommunale se sont tenues à Saint-Quentin-La Poterie le 19 décembre 2012.

Deux candidats ont postulé à ce poste : Denis Bouad, conseiller général et Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès.

La Communauté de communes du Pays d'Uzès comptant 56 délégués communautaires, il fallait obtenir plus de 28 voix pour être élu. **Jean-Luc Chapon** a obtenu 32 voix et Denis Bouad, 24 voix. Jean-Luc Chapon est donc président de la nouvelle Communauté de communes Pays d'Uzès qui regroupe

- **sur le canton de Saint Chaptes :** Aubussargues ; Baron ; Bourdic ; Collorgues ; Foissac ; Garrigues-Sainte-Eulalie ; Saint-Dézéry ;
- **sur le canton d'Uzès : Aigaliers ;** Arpaillargues-et-Aureillac ; Blauzac ; Flaux ; La Capelle-et-Masmolène ; Montaren-et-Saint-Médiers ; Saint-Hippolyte-de-Montaigu ; Saint-Maximin ; Saint-Quentin-la-Poterie ; Saint-Siffret ; Saint-Victor-des-Oules ; Sanilhac-Sagriès ; Serviers-et-Labaume ; Uzès ; Vallabrix.

L'élection des vice-présidents aura lieu le jeudi 3 janvier 2013 à la salle polyvalente d'Uzès à 18h. La constitution des commissions consultatives et la désignation de leurs membres, la désignation des représentants au syndicat mixte du SCOT Uzège Pont du Gard et au SICTOMU auront lieu le mercredi 9 janvier 2013 à 18h à Uzès.

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)

https://www.uzes.fr/actualites/pays-duzes-naissance-dune-nouvelle-communaute-de-communes-dans-luzege?